

Déclaration sur les rôles de l'homme et de la femme dans le ministère

Une déclaration officielle de l'Alliance chrétienne et missionnaire au Canada

Historiquement, l'ACM au Canada a accordé la priorité à l'unité dans la vision tout en acceptant la diversité des positions théologiques bibliques. Appuyés sur cette pratique biblique, nous accueillons, respectons et valorisons ceux qui soutiennent des positions différentes sur les rôles de l'homme et de la femme dans l'Église. Nous désirons œuvrer dans l'unité tous ensemble, ne voulant que personne ne se sente réduit au silence ou trahi dans ses convictions. Nos divergences ne doivent pas être éliminées, mais plutôt gérées. Nous croyons de tout cœur que la « tente théologique » de l'Alliance dont la personne et la présence de Jésus-Christ est le centre unificateur est suffisamment grande pour nous tous. Le présent document a été préparé afin de nous aider à affirmer les convictions que nous partageons, à comprendre et à apprendre nos différences, ainsi qu'à nous engager, au sein de notre diversité, à aller de l'avant ensemble dans l'amour et le respect en vue de gagner les nations à la gloire de Dieu.

1. Devant Dieu et devant les uns les autres, nous partageons ces vérités :

- 1.1. CRÉÉS ÉGAUX – L'homme et la femme ont tous les deux été créés à l'image de Dieu et invités à entrer en relation avec lui. Ils sont donc égaux en valeur, en dignité et en importance (Genèse 1.27; Galates 3.26-29).
- 1.2. DOUÉS ET HABILITÉS À DIRIGER – Autant l'homme que la femme sont remplis du Saint-Esprit et doués pour servir et diriger dans le corps de Christ. Tout au long de l'Écriture, Dieu a utilisé autant des hommes que des femmes dans des contextes de direction, influençant tant la gouvernance que les affaires spirituelles (Joël 2.28-32; Actes 2.17, 18; 1 Corinthiens 11.4, 5; Romains 12.3-8; Éphésiens 4.11-16; 1 Pierre 4.10, 11; 1 Corinthiens 12).
- 1.3. APPELÉS À ÊTRE DES DIRIGEANTS BIBLIQUES – La direction de l'Église est appelée à suivre le modèle laissé par Christ en dirigeant avec sacrifice, humilité et amour. Il n'y a pas de place dans l'Église pour une direction dominante et abusive. La Bible est notre guide afin de discerner les qualifications et le mandat des dirigeants de l'Église (Philippiens 2.5-8; Marc 10.42-45; 1 Timothée 3.1-13; 1 Pierre 5.1-5).
- 1.4. MANDATÉS POUR PARTICIPER A LA MISSION MONDIALE – Alors que nous obéissons à l'appel de notre Seigneur Jésus de le suivre et de porter son message d'amour et de réconciliation dans le monde, nous, l'ACM, croyons que Dieu appelle autant des hommes que des femmes, dynamisés par l'Esprit, à servir son royaume à cette fin (Actes 1.8; Matthieu 28.18-20).

2. Devant Dieu et devant les uns les autres, nous nous engageons à ce qui suit :

- 2.1. Endosser, enseigner et diriger de tout cœur et en soumission volontaire à la *Confession de foi* de l'ACM.
- 2.2. Adhérer à l'unité qui s'appuie sur notre lien béni commun, le Christ, et sur les uns les autres tout en respectant et en appréciant les différents points de vue entre nous (Éphésiens 4.1-6).
- 2.3. Être des hommes et des femmes qui continuent d'étudier les Écritures avec zèle, ouverts à la direction de l'Esprit alors que nous poursuivons nos dialogues, en comprenant que nos divergences théologiques n'ont pas à soulever de divisions, mais plutôt à nous fortifier en aiguisant notre engagement à rester fidèles à la Parole de Dieu (2 Timothée 2.15; 3.14-17; 1 Corinthiens 2.10b-16; 1 Jean 2.27).
- 2.4. Être des serviteurs-dirigeants sensibles au Saint-Esprit de Dieu, sachant qu'il faut lui rendre compte de la manière dont nous déployons et dynamisons des hommes et des femmes dans des services cruciaux au sein de l'Église, en portant une attention particulière à ceux qui sont nommés à la fonction d'anciens afin de nous assurer que leur vie et leur doctrine satisfont aux qualifications bibliques (1 Timothée 4.16).
- 2.5. Laisser aux Églises la liberté d'engager un ou des ouvriers selon leurs convictions théologiques.

2.6. Être une famille d'Églises qui forme, accrédite et met à part des personnes qui interprètent l'Écriture tant dans une perspective « d'égalité » que « de complémentarité ». Nous accueillons l'une ou l'autre de ces perspectives dans des rôles de direction au sein de l'Organisation. L'Alliance s'engage à permettre à ses dirigeants de maintenir leurs convictions théologiques en lien avec les rôles de l'homme et de la femme dans l'Église tout en allouant des accommodements raisonnables qui leur permettraient de respecter les politiques de l'Alliance si un conflit devait survenir entre les convictions et les politiques.

Nous reconnaissons la grande variété de positions à ce sujet. Les lignes directrices « d'égalité » et « de complémentarité » qui suivent ne se veulent pas exclusives, mais servent plutôt à circonscrire la gamme des options dans l'ACM. Ces documents visent à guider les personnes et les Églises dans leur processus de discernement en établissant la pratique de leur Église locale.

3. Les amendements

La présente déclaration peut être amendée par un vote majoritaire de l'Assemblée générale, pourvu qu'un avis écrit ait été émis avant l'Assemblée générale.

Adoptée – Assemblée générale 2016